

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 19 octobre 2023

(COCOF-BT-0.27444)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 19 octobre 2023

(COCOF-BT-0.27443)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 3

**Organigramme des services du Collège - modifications- report du 03/10/2023- report du 10/10/2023-
report du 17/10/2023**

(COCOF-BT-14.27368)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte de l'organigramme des Directions d'administrations de l' Aide aux personnes handicapées, de l'Enseignement et de la Formation professionnelle et des Affaires sociales et de la santé, tel qu'arrêté par l'Administration et tel qu'annexé.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses attributions du suivi de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 4

Contrat de gestion pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 avec l'asbl BX1 – média de Bruxelles- report du 19/10/2023

(COCOF-RV-64.27064)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois approuve de le contrat de gestion entre la Commission communautaire française et l'asbl BX1 pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ainsi que son annexe budgétaire.

Le Ministre de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire prévoit l'augmentation des moyens pour l'exécution du présent Contrat de Gestion en 2024 via une compensation dans le cadre de ses crédits. Pour les années 2025 et suivantes, hormis l'indexation annuelle, le présent projet n'implique pas de préciput budgétaire.

Il charge le Ministre de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire de signer le contrat de gestion.

Il charge le Ministre de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

POINT 5

Arrêté 2023/968 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur de la commission d'évaluation des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française Arrêté 2023/969 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française Deuxième lecture.
(COCOF-BT-14.27421)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte, en deuxième lecture:

- L'arrêté 2023/968 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur de la commission d'évaluation des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française;
- L'arrêté 2023/969 du Collège de la Commission communautaire française fixant le règlement d'ordre intérieur des commissions de sélection des mandataires des services du Collège de la Commission communautaire française.

Le Collège charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de soumettre les arrêtés 2023/968 et 969 à l'avis du Conseil d'Etat.

Il charge le Membre du Collège ayant la fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 6

Projet d'arrêté 2023/1933 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2023 / 1430 du 13 juillet 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention en faveur de l'Asbl Fédération Laïque de Centres de Planning Familial pour l'organisation du salon EVRAS ayant comme thème "l'EVRAS dans tous les milieux de vie".
(COCOF-BT-70.27420)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023 / 1933 modifiant l'arrêté du collège de la Commission communautaire française 2023 / 1430 du 13 juillet 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024 en faveur de l'Asbl Fédération Laïque de Centres de Planning Familial pour l'organisation du salon EVRAS ayant comme thème "l'EVRAS dans tous les milieux de vie".

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

POINT 7

Arrêté 2023/2072 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2022/2863 du Collège de la Commission communautaire française du 16 février 2023 relatif au renouvellement d'agrément du 01er janvier 2023 au 30 juin 2023 et à la cessation volontaire d'agrément le 30 juin 2023 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL » (COCOF-RV-51.27439)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2072 modifiant l'arrêté 2022/2863 du Collège de la Commission Communautaire française du 16 février 2023 relatif au renouvellement d'agrément du 01^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et à la cessation volontaire d'agrément le 31 août 2023 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « WAR MEMORIAL ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 8

Arrêté 2023/2073 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément du 01er juillet 2023 au 31 décembre 2025 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « WAR MEMORIAL » (COCOF-RV-51.27440)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/2073 relatif à l'agrément du 01^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025 de l'asbl « CENTRE D'AIDE A L'ENFANCE DU WAR MEMORIAL » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « WAR MEMORIAL ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 9

**Stratégie Qualification Emploi (SQE) – Approbation finale
(COCOF-BC-63.27417)**

Décision:

Accord.

Le Gouvernement de la Commission Communautaire Française :

- approuve la présente note ;
- approuve la Stratégie Qualification-Emploi ;
- charge le Ministre ayant la politique de l'emploi et de la formation professionnelle dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 10

Projet d'arrêté 2023/1743 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 116.126€, pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur des services de soins palliatifs et continués (COCOF-AM-49.27441)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1743 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 116.126€, pour la période du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024, destinée au renforcement du secteur des services de soins palliatifs et continués.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10 - 3300 Mise en Œuvre du PSSI, du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

POINT 11

Projet d'arrêté 2023/ 683 du Collège de la Commission Communautaire Française modifiant l'arrêté 2011/183 du Collège de la Commission Communautaire Française du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des Services ambulatoires « Action Sociale et Famille » et « Santé » du Collège de la Commission Communautaire Française. Deuxième Lecture.
(COCOF-AM-49.27423)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission Communautaire Française adopte en deuxième lecture l'arrêté 2023/683 modifiant l'arrêté 2011/183 du Collège de la Commission Communautaire Française du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des Services ambulatoires « Action sociale et Famille» et« Santé» du Collège de la Commission Communautaire Française.

L'avis du conseil Consultatif des sections « Services Ambulatoires » et « Aide et Soins à Domicile» a été donné les 17 mai et 11 mai 2023.

La demande d'avis n° 73.697 /4 de la Section de législation du Conseil d'Etat, en application de l'article 84, §1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, a été rayée du rôle le 24 juillet 2023.

Il charge le Membre du Collège, compétant pour la Santé, de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

POINT 12

Avant-projet d'arrêté 2023/1654 du Collège de la Commission communautaire française fixant les tarifs relatifs au transport médico-sanitaire Première lecture (COCOF-AM-48.27422)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- approuve en première lecture l'arrêté 2023/1654 du Collège fixant les tarifs relatifs au transport médico-sanitaire ;
- charge le Membre du Collège en charge de la Santé de soumettre le projet pour avis à la section législation du Conseil d'Etat, conformément à l'article 3, §1er, de la loi coordonnée sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973 et de solliciter l'application de l'article 84, §1er, 1°, de la loi coordonnée du Conseil d'Etat du 12 janvier 1973, soit la remise d'un avis dans un délai de soixante jours ;

Le Collège charge le Membre, compétent pour la Santé, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

POINT 13

Projet d'arrêté 2023/1859 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN "LA VILLA" pour le projet "Les Rencontres ALPHA-FLE"
(COCOF-NB-68.27397)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1859 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 septembre 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN « LA VILLA » pour le projet "Les Rencontres ALPHA-FLE".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

POINT 14

Arrêté 2023/2232 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de monsieur Nicolas Gougnard (mandataire de rang 15) en tant que Directeur d'administration des ressources humaines au sein des services du Collège de la Commission communautaire française
Arrêté 2023/2233 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de madame Bernadette Lambrechts (mandataire de rang 16) en tant qu'Administratrice générale des services du Collège de la commission communautaire française
Arrêté 2023/2234 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de madame Isabelle Fontaine (mandataire de rang 15) en tant que Directrice d'administration des affaires sociales et de la santé au sein des services du Collège de la Commission communautaire française.
(COCOF-BT-14.27464)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française, en lecture unique :

- adopte l'arrêté 2023/2232 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de monsieur Nicolas Gougnard (mandataire de rang 15) en tant que Directeur d'administration des ressources humaines au sein des services du Collège de la Commission communautaire française
- adopte l'arrêté 2023/2233 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de madame Bernadette Lambrechts (mandataire de rang 16) en tant qu'Administratrice générale des services du Collège de la commission communautaire française
- adopte l'arrêté 2023/2234 du Collège de la Commission communautaire française prolongeant les fonctions de madame Isabelle Fontaine (mandataire de rang 15) en tant que Directrice d'administration des affaires sociales et de la santé au sein des services du Collège de la Commission communautaire française.
- charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT